



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 85933

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc s'inspirant du rapport parlementaire « les Universités au xxie siècle ; pour une nouvelle Europe des Lumières » (novembre 2004), prolongeant le processus européen d'harmonisation des diplômes, déterminé à la Sorbonne le 25 mai 1998, face à l'attractivité croissante des universités américaines, demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes la suite concrète qui a été réservée à la proposition de créer un statut de « chaire européenne ».

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée aux affaires européennes sur deux des propositions du rapport parlementaire d'information sur l'enseignement supérieur en Europe ; la création d'une revue scientifique européenne et la création d'un statut de « chaire européenne ». Ce rapport, présenté en novembre 2004, fait état des efforts européens visant à harmoniser certains aspects de la politique de l'éducation dans un contexte marqué par une forte compétition internationale et l'attractivité des universités américaines. Parmi les douze propositions du rapport figure, d'une part, la création d'une revue scientifique européenne. Cette mesure aurait pour objectif de favoriser les universités européennes dans les classements internationaux largement basés sur la publication d'articles dans des revues scientifiques anglo-saxonnes de renommée mondiale. Les propositions mises en avant par ce rapport d'information visent à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen dans le contexte de la mondialisation. De ce point de vue, il rejoint les préoccupations exprimées à de nombreuses reprises par les institutions européennes. Toutefois, la création d'une revue scientifique européenne semble relever davantage de l'initiative privée. C'est ainsi qu'à été créée en 2005 une revue nommée Europe's World. J'ai décidé cette année de financer, en partenariat avec la Fondation Robert-Schuman, la traduction française de cette revue, dans laquelle s'expriment notamment de nombreux experts français. D'autre part, ce rapport propose la création d'une « chaire européenne » pour favoriser la mobilité européenne des enseignants chercheurs. Cette idée a déjà connu une certaine mise en oeuvre avec l'accueil de professeurs européens associés et surtout la création des « chaires européennes Jean Monnet » en 1990, qui étaient au nombre de 674 fin 2005, réparties dans toute l'Europe. Ces chaires bénéficient d'un financement de l'Union européenne pendant trois années pouvant aller jusqu'à 75 % du coût total de l'enseignement assuré dans le cadre de cette chaire. Cette initiative inclut une mise en réseau de tous les enseignants-chercheurs titulaires d'une chaire Jean Monnet, afin qu'ils conduisent des projets de recherche conjoints. En outre, le projet de création d'un institut européen de technologie, récemment validé par le Conseil européen, devrait être à même d'encourager la mobilité des chercheurs.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85933

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2006, page 1410

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10300